

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026 à 20 h

Aménagement, Urbanisme, Transition et ERP

27. Implantation par le SDEC ENERGIE de deux bornes de recharge lente pour véhicules électriques

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du déploiement du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) sur la période 2023/2027, le SDEC ENERGIE propose d'installer une borne de recharge 7 kVA sur le parking-relais situé rue Georges FAUVEL, ainsi que sur la place Castel (Théâtre).

Le coût de ces deux opérations est estimé 14 268.00 € TTC pris en charge entièrement par le SDEC ENERGIE. Il en est de même, pour le coût annuel des frais de fonctionnement, évalué à 1 140 €.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261002-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/27 du 28 septembre 2026 à 20 h





Figure 2 - Simulation de l'implantation sur le parking-relais



Figure 2 - Simulation de l'implantation place Castel



« BORNE DE RECHARGE » - Commune de VIRE NORMANDIE

PLAN POUR ETUDE -poste « THEATRE » (1000 kVA)

Réseaux existants
Ligne HTA aérienne
Ligne BT aérienne
Ligne HTA souterraine
Ligne BT souterraine

Réseaux à poser
Ligne HTA souterraine
Ligne HTA Aérienne
Ligne BT souterraine
Ligne BT aérienne
Borne de recharge
Coffret réseau existant
Boite de dérivation
Coffret C4



Avant Projet Sommaire • VIRE NORMANDIE • 16/02/2026 • PAGE N°4

SDEC ENERGIE - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS - WWW.SDEC-ENERGIE.FR -

CONSIDERANT que L'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a précédemment déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent du territoire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261002-27-AII

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026

Publication : 02/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/27 du 28 septembre 2026 à 20 h

CONSIDERANT que ce schéma directeur, validé par délibération du comité syndical du SDEC Energie en date 30 mars 2023 et par la préfecture par avis favorable notifié au syndicat le 12 juin 2023, propose d'installer deux bornes de recharge sur le territoire de la commune de VIRE NORMANDIE en 2026,

CONSIDERANT que la commune de VIRE NORMANDIE souhaite voir implanter deux bornes de recharge lente pour véhicules électriques sur son territoire, sur les sites suivants :

- Parking-relais rue Georges FAUVEL
- Place Castel

CONSIDERANT que l'installation des bornes par le SDEC ENERGIE ne requiert pas de participation financière à l'investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE),

CONSIDERANT que les frais de fonctionnement des bornes sont pris en charge par le SDEC Energie, qui perçoit également les recettes associées,

CONSIDERANT que les bornes sont installées sur le domaine public, la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² par borne.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

VU les statuts du SDEC ENERGIE, notamment son article 3.6 relatif à la compétence « IRVE » - infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

VU les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Aménagement, urbanisme, transition, ERP » du 3 Septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 17 septembre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² par borne,
- D'approuver les projets et les conditions d'implantation des bornes situées sur VIRE NORMANDIE, rue Georges FAUVEL et place Castel.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	07
Vote Pour	47	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261002-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

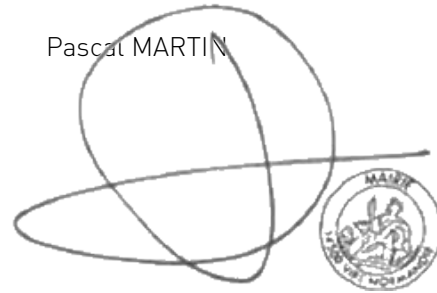
Délibération n°2026/09/28/27 du 28 septembre 2026 à 20 h

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT
Dimitri RENAULT
✓ Certifié par ✱ youtrust

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal MARTIN
A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. To the right of the signature is a circular official stamp of the Mayor of Vire Normandie, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE VIRE NORMANDIE'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261002-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/27 du 28 septembre 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent : 0

Le 28 septembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 22 septembre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël		☒		Jacques SALLARD
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril		☒		Maryse DUVAUX
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHEL Patrice		☒		Lucien BAZIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261002-27-A1

Accusé certifié exact MARCHEL Patrice

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/27 du 28 septembre 2026 à 20 h

MARIE Jérémie		☒		Nicole DESMOTTES
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie		☒		Martine ROBBES
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre		☒		Mailys GUILBERT
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Pascal MARTIN
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261002-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/27 du 28 septembre 2026 à 20 h